

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 avril 2019

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30 et prend les pouvoirs de :

Mme Evelyne DE FILIPPO à Mme Silvia BARATA
Mme Corine MAUREL à M. Christian NEVIERE
Mme Carine WECKERLIN à M. Joël YERPEZ
M. Jérôme MARCILIAC à M. Patrick CASTELLO
M. Thierry GOUILLET à M. Gérard CRUZ
Mme Marie-Aude MESTRE à Mme Myriam SEILER
M. Michel MORGANTE à M. Yves LOMBARDO
Mme Rym HANETITE à Mme Maguy THORN
M. Christophe MOURRE à M. Christophe AGARD

Absent excusé : M. CAMPANELLI

M. le Maire propose de nommer Mme Silvia BARATA comme secrétaire de séance : Unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal, dans le cadre de l'article L 2122.22.

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2019 ne fait l'objet d'aucune observation.

M. le Maire : Ce soir ce sont essentiellement les documents financiers comme vous en avez l'habitude et je voudrais en profiter pour remercier Mme Evelyne DE FILIPPO qui n'est pas là ce soir mais qui nous a aidés grandement à remplir ces documents. Mais aussi les services car nous avons travaillé dans des conditions particulièrement compliquées avec des problèmes de pannes informatiques et avec les problèmes de santé de Mme DE FILIPPO. Ça a été un challenge mais on l'a relevé et ce soir on vous propose les documents et bien sûr comme tous les ans les documents de la préfecture nous arrivent au dernier moment. Et en plus c'est le dernier budget du mandat, le prochain sera fait par une autre équipe peut être un autre maire, le vote du budget c'est une étape importante dans la vie d'un conseil municipal, je voulais en profiter pour vous remercier pour le travail que nous avons effectué tous ensemble, je nous associe tous au travail que nous avons fait sur les comptes de la commune. Vous avez pu faire vos remarques, vos critiques même si je le sais ce n'est pas évident de travailler dans l'opposition. Nous sommes arrivés pour le deuxième mandat consécutif à finir avec des réalisations importantes que nous avons voté ici (l'école, le centre aéré, le gymnase...) sans augmenter les impôts. Je pense que nous avons réussi ça tous ensemble, c'est un beau challenge car c'est la première fois qu'au cours de deux mandats il n'y a pas d'augmentation d'impôts. Puisque même sous M. CHARREL à l'époque, régulièrement il y avait des augmentations d'impôts pas très élevées mais elles y étaient. On peut être fiers de ce que nous avons fait pendant ces douze exercices budgétaires.

1 - Compte de Gestion 2018 de la commune

M. le Maire : Je vous propose l'adoption du compte de gestion du comptable public, qui est bien entendu conforme au compte administratif de la commune et qui présente notamment les comptes de classe 4 et 5 qui ne sont pas gérés au niveau de la commune. Cette comptabilité séparée permet le contrôle continu par le comptable de la comptabilité de la commune.

Ce document, purement comptable, vérifie la régularité des comptes de la commune et l'exactitude du compte administratif.

Mme KEVORKIAN : C'est juste un constat qui fait référence à ce que l'on avait dit lorsque vous l'aviez présenté en budget prévisionnel et que vous avez annoncé 74000€ pour les goûters des enfants et le constat c'est que vous avez un excédent de 1 079 000 € alors je pense que l'on aurait pu garder le gouter pour les enfants.

M. le Maire : Alors, je ne sais pas si je peux m'exprimer car vous parlez là sur le compte administratif, mais l'excédent, ce qui est important c'est l'exercice c'est-à-dire l'année et l'année finit avec un déficit de 160 000 €. On a une année malgré la diminution qui est quand même en déficit donc le 1 million dont vous parlez ce sont nos économies depuis 2008 alors heureusement que nous avons ça.

Mme KEVORKIAN : Vous saviez que vous aviez ce report de l'année précédente c'est tout.

M. le Maire : Quand on va supprimer les goûters, on va les supprimer sur plusieurs années, le report on peut l'utiliser entre autre pour combler la suppression des goûters mais pas que. Mais ça ne va pas durer éternellement. Quand vous avez des économies dans votre ménage vous savez qu'au bout d'un certain temps si vous le bouffez tous les ans vous en aurez plus. Ce qui est important, c'est bien car dans les années passées on a eu ces économies, on est arrivé à avoir 1 200 000 € d'économies ce qui nous permet cette année d'avoir 1 000 000 € d'économies au fil du temps mais déjà l'an dernier on avait commencé à les entamer nos économies cela veut dire que dans les années précédentes on a bien géré. Mais là on arrive à un moment, finalement j'interviens sur le compte administratif alors que ce n'est pas à moi mais ce sont des questions du compte de gestion. Avec tous les retraits sur le compte par l'Etat, j'y suis revenu souvent et nous allons en parler tout à l'heure pour le budget primitif, que ce soit la baisse de la dotation, 1 000 000 € par an quand même, la métropole 250 000 € par an, les pénalités pour les logements sociaux 170 000 € par an. Malgré tout ça on arrive à un budget évidemment en déséquilibre mais qui, avec les économies réalisées peut être équilibré. Je pense qu'il faut que nous soyons encore très prudents chaque année sur nos dépenses de fonctionnement. On va en reparler tout à l'heure parce que dans le même temps où l'Etat nous demande d'être économes sur nos dépenses de fonctionnement il nous impose des normes, la protection des données, la titularisation des contrats à durée déterminée. D'un côté on nous dit attention vous dépensez trop et puis de l'autre on nous dit mais il faut dépenser, si vous faites du périscolaire, de la crèche il faut tant de personne par enfant. Donc l'équilibre est de plus en plus compliqué à réaliser. Je ne sais pas si j'ai entièrement répondu à la question mais en tout cas j'ai essayé.

24 voix POUR - 4 ABSTENTIONS de Mmes KEVORKIAN - DELOUS - M. BERGANTON- Mme PERROT

2 - Compte Administratif 2018 de la commune

Monsieur le Maire sort

M. Christian NEVIERE : Vous avez tous reçu le rapport de présentation du compte administratif, ce document retrace de façon synthétique mais néanmoins complète, les principaux enjeux financiers du bilan 2018.

Ainsi, vous avez pu constater au travers des documents qui vous ont été adressés que le résultat de clôture cumulé pour l'exercice 2018 s'établit à 3 154 629,32 €, dont 1 079 672,81 € d'excédent en section de fonctionnement et 2 074 956,51 € d'excédent pour la section d'investissement.

Toutefois la section d'investissement constitue une prévision pluriannuelle, nous devons donc tenir compte des dépenses et recettes inscrites au budget, non encore réalisées, qui s'élèvent à 2 475 494,71 € en dépenses et 1 851 652,86 € en recettes dégageant un solde négatif de 623 841,85 €.

Ainsi le résultat définitif en investissement, après reprise des restes à réaliser s'établit à + 1 451 114,66 € portant le résultat définitif cumulé des 2 sections à 2 530 787,47 €.

Le résultat définitif cumulé 2018 est certes supérieur à celui de 2017 mais ce résultat très correct ne doit pas masquer la baisse inexorable de notre épargne brute induite par la diminution de nos recettes comme les dotations de l'état depuis 2014 et depuis cette année l'attribution de compensation de la Métropole qui passe de 2 733 943 € à 2 495 852 € suite au premier transfert de compétences soit - 238 091 €. Dans le même temps, nos dépenses sont grevées par la provision de 240 000 € mobilisée pour le contentieux de la taxe déchet, par la dépense exceptionnelle de + de 250 000 € pour le désamiantage et la déconstruction de l'Ecole Saint Exupéry et par le prélèvement de l'Etat de 171 700 € au titre de la loi SRU sur les logements sociaux. Comme vous avez pu le constater nos dépenses de gestion ont été maintenues par rapport aux prévisions budgétaires ce qui confirme les efforts des services dans la maîtrise de leurs dépenses.

Y a-t'il des questions ?

Je vous propose de passer au vote par chapitre comme le veut la réglementation, sauf si vous souhaitez émettre un vote uniforme sur la totalité des chapitres du compte administratif.

Retrait de M. le Maire

Pour l'ensemble des sections et des chapitres :

23 voix POUR – 4 ABSTENTIONS de Mmes KEVORKIAN - DELOUS - M. BERGANTON- Mme PERROT

3 - Exercice 2018 – Affectation du résultat de la section de fonctionnement

M. le Maire : L'affectation du résultat de la section de fonctionnement est destinée à couvrir le déficit éventuel de la section d'investissement.

Or, la section d'investissement fait apparaître un excédent de financement de 1 451 114,66 € après prise en compte des restes à réaliser.

Le conseil municipal n'a donc aucune obligation d'affecter son résultat de fonctionnement à la section d'investissement.

Je vous propose donc de conserver la totalité du résultat de 1 079 672,81 € en section de fonctionnement.

24 voix POUR - 4 ABSTENTIONS de Mmes KEVORKIAN - DELOUS - M. BERGANTON- Mme PERROT

4 - Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019

M. le Maire : Comme je l'avais annoncé lors du débat sur les orientations budgétaires, je vous propose de conserver les mêmes taux d'imposition qu'en 2018.

Je vous rappelle qu'ils sont inchangés depuis 2008.

M. BERGANTON : Nous allons voter pour parce que ça fait quelques années qu'il n'y a pas d'évolution au niveau des taux de taxes. Nous n'allons pas nous abstenir mais on va voter pour.

UNANIMITE

5 - Budget Primitif 2019 de la Commune

M. le Maire : Comme pour le Compte administratif, vous avez pu prendre connaissance du rapport de présentation du budget primitif, aussi complet et pédagogique que le premier, et là aussi je voudrais vraiment remercier les services pour le document qu'elle nous a fait passer sur le rapport de présentation qui je pense est complet mais qu'on peut toujours améliorer mais en tous cas le travail de Mme Karine DERIVAZ tous les ans est de mieux en mieux, il nous éclaire sur les principaux enjeux financiers de ce nouvel exercice budgétaire.

En préambule je tiens à préciser qu'il faut manier avec prudence la comparaison entre le budget primitif et le compte administratif.

Le budget primitif est un document prévisionnel qui a l'obligation d'être voté en équilibre, alors que le Compte administratif retrace la réalité de l'exercice précédent et dégage des excédents.

Le budget 2019 s'élève, toutes sections confondues, à 23 799 607,40 € réparti en dépenses et en recettes, pour la section de fonctionnement à 12 066 317,10 € et pour la section d'investissement à 11 733 290,30 €.

Ceci étant précisé, le budget 2019 présente, en fonctionnement, une diminution par rapport au budget 2018 de 3,13% sur nos dépenses réelles et de 0,86 % sur nos dépenses totales.

Le chapitre 011 augmente de 6,02% par rapport au budget 2018 et ce malgré les efforts de gestion des services. Comme vous avez pu le lire dans le rapport, les charges à caractère général sont essentiellement impactées par le marché relatif à la préparation des repas par un prestataire extérieur pendant la durée des travaux de la cuisine centrale, par l'augmentation des tarifs réglementés de l'électricité, l'obligation de contracter une assurance dommage ouvrage et une assurance chantier pour les travaux de l'Ecole Paul Doumer et de la cuisine centrale.

Le chapitre 012 frais de personnel diminue de 2,67% par rapport au budget 2018 grâce à des mutualisations ou des transformations de postes, à la maîtrise des heures supplémentaires suite à une refonte des manifestations organisées par la commune, à l'arrêt de certains contrats de travail pendant la durée des travaux de la cuisine.

Le chapitre 65 autres charges de gestion augmente de 1,16% par rapport au BP 2018 en raison de l'accroissement de l'enveloppe relative aux créances admises en non-valeur et de la participation au

SIVOM de l'Arc à l'Etang. Il est à savoir que l'enveloppe allouée aux subventions aux associations est en baisse de 1,89% par rapport à 2018.

Le chapitre 66 charges financières diminue de 5,37%.

Cette année, nous sommes encore dans l'obligation de prévoir une provision pour risque de 195 314 € en raison de la contestation par la SMA VAUTUBIERE du titre de recettes émis en 2018 pour la taxe sur les déchets.

Les recettes de fonctionnement sont quasi équivalentes à celle du BP 2018. Il est à noter que malgré la stabilité annoncée des dotations de l'Etat, la commune perd encore cette année plus de 25 000 € par rapport à 2018, et comme il vous l'a été annoncé précédemment dans la présentation du compte administratif notre attribution de compensation suite au premier transfert de charges a diminué de 238 000 €. En gros pour simplifier, la métropole nous coûte 238 000 €.

La maîtrise de nos dépenses et la stabilité de nos recettes en fonctionnement nous permettent cette année de prévoir un virement à la section d'investissement de 500 000 € contre 240 090 € en 2018. Après intégration des amortissements, l'autofinancement prévisionnel global dégagé au profit de la section d'investissement s'élève à 852 489 €.

L'effort des dépenses nouvelles d'équipement de + 86,58% par rapport au BP 2018, s'explique notamment par l'inscription de la totalité de l'opération « Réhabilitation de la cuisine centrale » et de plus de 64% du montant des crédits nécessaires à l'opération « Réhabilitation et agrandissement de l'Ecole Paul Doumer ».

Ces dépenses sont en partie financées par la cession au Crédit Agricole des terrains de l'ancienne Ecole Saint Exupéry pour le projet de l'éco quartier, les subventions, le FCTVA et notre excédent d'investissement. Aucun emprunt ne sera réalisé sur cet exercice.

Avez-vous des questions ?

Mme KEVORKIAN : Justement, par rapport à ce que vous venez de dire sur cet exercice, il n'y aura aucun emprunt par contre on est loin d'avoir le coût total de la construction de l'école Paul Doumer dans cet exercice-là d'accord ? Ça sera qu'une partie. Comment après la suite va-t-elle être financée ? Par un emprunt par d'autres subventions ?

M. le Maire : Non, non par l'équilibre budgétaire mais ça je ne peux pas m'engager car je ne serais peut-être pas élu. Ça me paraît compliqué.

Mme KEVORKIAN : Faut y penser je dirais le coût global de la construction de l'école Paul Doumer il est à un peu plus de 7 millions maintenant car il y a l'école provisoire qui sera après définitive inaudible c'est ça ?

M. le Maire : Oui

Mme KEVORKIAN : Dans cet exercice on voit une partie des travaux, je pense que la cuisine centrale sera financée en totalité par contre au niveau de Paul Doumer il y aura un manque.

M. le Maire : On ne peut pas totalement répondre à votre question parce que la commission d'appels d'offres n'a pas encore rendu ses choix définitifs sur les entreprises qui vont intervenir. On ne sait pas s'il y aura une augmentation ou une diminution.

Mme KEVORKIAN : Par contre au niveau des financements le conseil général ou l'Etat vont financer jusqu'à quelle hauteur ?

M. le Maire : 50 % de l'enveloppe que nous avons prévue au départ. Si nous restons après l'appel d'offres dans cette enveloppe prévue nous aurons 50 % de financement du conseil départemental plus 400 000 € de l'Etat. Enfin il n'y aura pas besoin d'emprunt, on arrive à financer nous-mêmes l'école avec nos excédents de fonctionnement et d'investissement. On n'a pas prévu ni pour cet exercice ni pour les autres de faire un emprunt.

Mme KEVORKIAN : C'est ça ma question

M. le Maire : Non il n'y aura pas d'emprunt, tout dépend du résultat encore une fois de l'appel d'offres. Si l'appel d'offres nous dit vous savez en ce moment c'est compliqué, il y a 1 million de plus à ce moment-là il faudra peut-être revoir comment on fait les choses. C'est sûr que là on n'arrivera pas à le financer nous tout est ok, on a la chance encore une fois d'avoir vendu le terrain de l'école Saint-Exupéry c'est quand même 1 600 000 € ça aussi c'est important, voyez que nous avons 3 500 000 € du conseil départemental plus 400 000 € + 1 600 000 € + nos économies. Je les rajoute, je ne parle pas du budget, je parle de l'école spécifiquement, comment on finance l'école.

M. BERGANTON : Ca va se jouer sur 3 exercices en gros ?

M. le Maire : L'école, oui c'est ça à peu près. Oui mais d'ores et déjà on prévoit cette année.

Mme BERTET : Les subventions inscrites sur le budget ne sont qu'à hauteur des dépenses inscrites au budget.

Mme KEVORKIAN : Ah non non j'ai bien compris, c'est pour cela que j'ai demandé sur le coût global. Le département s'est quand même engagé avec un pourcentage sur le coût global ?

M. le Maire : 50 % du coût que l'on a donné au moment du DCE (Document de Consultation des Entreprises) avant l'ouverture des enveloppes.

Mme KEVORKIAN : Il n'y a aucun intérêt à ce que ça augmente ?

M. le Maire : Non, on voudrait rester à un niveau cohérent.

Mme KEVORKIAN : Faites attention peut être que ça soit moins joli mais que ça soit le même prix !!!

M. le Maire : Voilà !!! Mais on est d'accord, ce que vous dites est important, parce que c'est une discussion que l'on a aussi avec les architectes, des fois ils veulent faire de belles choses qui coûtent très cher et il faut les ramener un peu sur terre et leur dire ça sera un peu moins joli, on veut quand même que ce soit beau, mais au moins on rentre dans l'enveloppe, vous avez raison c'est très important.

Comme pour le compte administratif souhaitez-vous voter le budget par chapitre ou, si vous avez un vote identique pour chaque chapitre, voulez-vous voter les chapitres dans leur ensemble ?

Le budget primitif 2019 de la commune s'équilibre comme suit :

En SECTION D'INVESTISSEMENT :

| | |
|------------|-----------------|
| Dépenses : | 11 733 290,30 € |
| Recettes : | 11 733 290,30 € |

En SECTION DE FONCTIONNEMENT :

| | |
|------------|-----------------|
| Dépenses : | 12 066 317,10 € |
| Recettes : | 12 066 317,10 € |

24 voix POUR - 4 ABSTENTIONS de Mmes KEVORKIAN - DELOUS - M. BERGANTON- Mme PERROT

6 - Participations versées aux organismes de regroupement et autres organismes pour 2019

M. le Maire : Il s'agit comme chaque année d'adopter nos participations aux syndicats intercommunaux et autres organismes dont nous sommes membres.

Le montant total de nos participations s'établit à 76 184,47 €.

Cette année, la commune verse seulement une participation de 63 771 € au SIVOM de l'Arc à l'Etang puisque les autres participations aux syndicats tels que le SABA, le SMED et le syndicat de la Touloubre ont été transférées à la Métropole.

La différence représente nos contributions à l'ASA et à la mission locale pour l'emploi.

UNANIMITE

7 - Versement de subventions aux associations pour 2019

M. Christian NEVIERE : Vous avez tous reçu le tableau des subventions proposées en 2019.

Le montant total des subventions s'élève à 177 249 €.

Je vous fais grâce de la lecture des 55 associations subventionnées mais je peux répondre à vos questions.

UNANIMITE

8 - Constitution d'une provision pour risque et charges exceptionnel pour le non recouvrement d'une créance

M. le Maire : Comme vous le savez la SMA conteste devant le tribunal administratif l'instauration de la taxe sur les déchets. Le tribunal n'ayant pas encore donné sa décision sur ce contentieux, la commune a émis en 2018 un titre de recettes de 195.313,17 € établi sur la base du tonnage collecté en 2017.

La SMA a déposé une nouvelle requête le 26 février 2019 devant le Tribunal Administratif de Marseille pour l'annulation du titre de recettes n° 677 du 25 octobre 2018.

Dans l'attente des conclusions de ce contentieux, il est prudent de provisionner cette somme jusqu'à son recouvrement effectif.

Mme KEVORKIAN : Vous le provisionnez dans le cas où la commune perdrait pour que les comptes soient équilibrés c'est uniquement pour ça ?

M. le Maire : Oui c'est ça.

Mme KEVORKIAN : Ça ne veut pas dire que vous pensez que vous allez perdre ?

M. le Maire : Ah non, on pense même que l'on va gagner enfin nous en sommes persuadés.

Mme KEVORKIAN : C'est un jeu comptable, c'est une obligation comptable.

Mme BERTET : On a une obligation.

Mme KEVORKIAN : Ok merci.

25 voix POUR - 3 ABSTENTIONS de Mmes KEVORKIAN - DELOUS - M. BERGANTON

9 - Don d'un lot de mobilier

M. le Maire : La société Geodis euromatic est une société de transport installée à Vitrolles. N'ayant pas pu livrer un lot de mobilier, elle a proposé, comme l'année dernière, d'en faire don à notre commune.

La valeur de ce don s'élève à 5 471,05 €.

Afin que la commune puisse intégrer ce matériel à son patrimoine, le conseil municipal doit accepter le don.

Notre commune bénéficie de ce don grâce à Mr Eric EMIOT ancien président du basketball. Je me fais, ce soir, le porte-parole du Conseil Municipal pour l'en remercier.

UNANIMITE

10 - Travaux proximité 2019 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

M. Gérard CRUZ : Comme chaque année, je vous propose de solliciter l'aide du département dans le cadre des travaux de proximité dont le montant maximum subventionné s'élève à 70% de 85 000 € HT pour des projets ne dépassant pas 100 000 € HT.

Les projets proposés sont :

| N° | DESIGNATION DES TRAVAUX | COUT HT |
|----|--|-----------|
| 1 | Travaux de voirie : réfection d'une demi-voie avec suppression des caniveaux (rue du souvenir français), réalisation d'une couche de roulement et création de caniveau en surface (chemin des Emeries) et prolongement du trottoir et création d'une entrée et d'une sortie pour le parking du collège. | 81 936.50 |
| 2 | Travaux d'amélioration des bâtiments communaux et d'aménagement d'espaces verts et d'une aire de jeux : Aménagement de l'aire de jeux Sainte Rosalie et des espaces verts de l'avenue de Montricher ; Pour les travaux d'amélioration des bâtiments communaux : construction d'un local pour le stockage du matériel de la crèche, aménagement d'un local pour y accueillir la croix rouge, installation de système de climatisation et ventilation à l'Ecole Municipale de musique, des arts et de la danse et à la bibliothèque. | 77 011.84 |
| 3 | Travaux d'amélioration des bâtiments communaux : rénovation complète de l'église (toiture et intérieur), rénovation de la toiture du bâtiment de la police municipale, construction d'un local technique derrière l'auditorium au centre Jean Bernard (stockage costumes et décors) | 84 058.63 |

Le montant total des travaux s'élève à 243 006,97 € HT, et le montant des subventions sollicitées s'élève à 170 104,88 €.

UNANIMITE

11 - F.I.P.D.R 2019 - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation

M. le Maire : Je vous propose de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

Les projets proposés sont les suivants :

- Equipement de la police municipale de deux gilets pare-balles de protection et de deux caméras piétons permettant l'enregistrement audio-visuel des interventions.
- Extension du système de vidéosurveillance pour sécuriser les abords du centre commercial SUPER U et l'axe routier allant du rond-point SUPER U vers le centre-ville

Le montant total de la dépense s'élève à 18 928,32 € HT.

L'aide sollicitée auprès de l'Etat est de 900 € pour l'équipement de la police municipale et 7 500 € pour la vidéosurveillance.

Mme KEVORKIAN : Pourquoi que deux gilets pare-balles, il y a quand même plus ...

M. le Maire : On a déjà des gilets pare-balles il nous en faut deux de plus. La police municipale est déjà équipée de gilets pare-balles, mais nous intégrons deux personnes supplémentaires. On avait déjà été subventionné pour l'acquisition des gilets pare-balles. Ils n'ont pas de lanceurs de balles de distance ??? Mais par contre au cours de leurs interventions il peut être intéressant de ... là aussi je profite pour les féliciter puisque vous avez dû être au courant, ils ont permis d'arrêter trois personnes qui étaient en train de commettre des cambriolages du côté des Jardins de Saint-Marc en flagrant délit. Ca a été une intervention musclée, rapide et efficace. Donc vraiment je tenais à les remercier.

UNANIMITE

12 - Travaux d'amélioration de la forêt communale 2019 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

M. Gérard CRUZ : Comme chaque année, je vous propose de solliciter l'aide du département dans le cadre des travaux d'amélioration de la forêt communale.

Le montant total des travaux s'élève à 9 820 € HT, et le montant de la subvention sollicitée s'élève à 4 910 €.

UNANIMITE

13 - Créations de poste

M. le Maire : Ces créations de postes correspondent à des avancements de grade pour 4 agents de la collectivité et pour les autres à des créations de postes pour des emplois occupés aujourd'hui par des agents contractuels.

Ces créations correspondent à une demande du trésor public.

En effet je vous rappelle que la loi ne permet le recrutement d'agents contractuels que pour les remplacements de salariés absents. Or compte tenu de la progression rapide des effectifs scolaires la commune a recruté de nombreux contractuels dans les services de restauration scolaire et d'animation afin de respecter les obligations en termes de taux d'encadrement. De nombreux contrats sont de petits temps partiels mais en équivalent temps plein, aujourd'hui le nombre d'agents contractuels dépasse le nombre de postes créés, aussi le trésor public nous demande de créer les postes nécessaires ou de nous séparer de 10 salariés.

La suppression de 10 postes au sein des services restauration et animation ne nous permettrait plus d'accueillir tous les enfants inscrits dans ces services aussi nous vous proposons de créer les 10 postes nécessaires pour respecter la réglementation en vigueur.

Il est à noter que l'état qui reproche aux collectivités l'importance de leur masse salariale, fixe des taux d'encadrement obligatoires pour la prise en charge des enfants et nous contraint, par une application stricte de la législation sur la contractualisation, à recruter.

C'est ce que je vous disais on nous dit vous dépensez trop mais vous êtes obligés d'embaucher. Remarquez pour les 10 salariés c'est bien ils vont être titularisés tant mieux pour eux.

Mme DELOUS : Alors pour ce qui concerne tout ce qui est animation, éducation et autre je conçois la chose, s'il y a plus d'enfants à encadrer j'admets et effectivement le recours aux contractuels n'est pas forcément une solution ceci dit on embauche peut être des gens qui passent par quelle voie ? Sans concours c'est que de la catégorie C on est bien d'accord ? Par contre le poste d'attaché à la filière administrative ça concerne quel poste ?

Mme BERTET : Ce n'est pas pour un recrutement ?

Mme DELOUS : C'est un avancement de grade celui-ci ?

Mme BERTET : On a fait des propositions d'avancement de grades mais le CDG nous rétorque que si on n'ouvre pas de postes, on n'est pas prioritaire pour obtenir satisfaction sur les propositions d'avancement des salariés.

Mme DELOUS : D'accord, ce n'est pas une embauche ? C'est l'avancement d'un salarié qui augmente de grade sur le poste d'attaché.

Mme BERTET : Il n'a pas encore augmenté. Pour l'instant il va rester vide en attendant que l'on obtienne satisfaction sur des avancements.

Mme DELOUS : Sur les postes comme celui-ci ou il y a un avancement de grade est-ce que du coup le poste qui existe par conséquent est libéré ou sera supprimé ?

Mme BERTET : Se libèrera quand il sera possible mais là on ouvre le poste par anticipation.

Mme DELOUS : Mais a posteriori l'autre doit être supprimé ?

Mme BERTET : Absolument

M. le Maire : A moins qu'il n'y ait quelqu'un qui monte au niveau du grade de celui qui est actuellement ???

Mme BERTET : On fait ça régulièrement et on a failli ne pas être payé au mois de décembre à cause de ça, parce que justement on avait plus assez de postes ouverts pour justifier les 10 salariés et le trésor public nous a demandé les justificatifs trois jours avant le versement de la paie et nous a dit si vous n'êtes pas capables de nous les fournir je ne paye pas le personnel. Il a fait ça pour toutes les communes. On a quelqu'un qui a travaillé tout le week-end et on a réussi à fournir suffisamment de documents pour qu'il paye les salaires. Mais les communes de Salon c'est tellement important que techniquement c'était impossible et Pélissanne n'ont pas été payé et il a fallu l'intervention du Préfet pour obliger le trésor public à payer les salariés.

Mme DELOUS : Ma finalité, dans ma question c'est sur l'ensemble de tous les postes qui sont affichés sur ma petite fiche on est bien d'accord que du coup certains a posteriori seront supprimés en tous cas le grade en dessous donc ça vient un peu rééquilibrer voilà, c'est ce que je voulais savoir.

Mme BERTET : Et puis les postes ouverts ne sont pas forcément pourvus, et quelque fois avoir un poste ouvert non pourvu ça nous permet de justifier un contractuel de plus.

Mme DELOUS : D'accord, ok merci.

M. le Maire : On est tous concernés effectivement, ceux qui dépendent de la trésorerie de Salon de Provence on s'est un peu appelé avant Noël tous les maires entre nous.

Mme BERTET : Il faut dire aussi que les 10 contractuels concernés sont là depuis 7 ou 8 ans.

M. le Maire : Ce n'est pas complètement injuste.

Mme BERTET : Dans les remplacements d'absence oui c'est vrai puisque qu'il n'y a pas d'autres formes de contractualisation qui officiellement existe dans les fonctions publiques.

27 voix POUR - 1 ABSTENTION de Mme PERROT

14 - Saisine du Conseil Métropolitain de la Métropole Aix-Marseille Provence pour l'engagement de la modification de droit commun n°8 du PLU

M. Joël YERPEZ : Juste vous dire un mot sur la présence de Mme Estelle MANSUY qui est la personne qui est responsable de l'urbanisme sous la responsabilité de la direction des services techniques et qui a remplacé Patrice MARINIELLO et qui a une formation plus juridique, ce qui explique aussi pas mal d'interrogations que l'on peut avoir actuellement sur l'évolution du PLU. Saisine du Conseil Métropolitain de la Métropole Aix-Marseille Provence pour l'engagement de la modification de droit commun n°8 du PLU je vous rappelle que la n°6 concernait les logements sociaux, 50% de logements sociaux qui est toujours à la métropole et rappelez-vous il y a en cours la délibération n°7 qui concernait particulièrement les zones agricoles ou sur notre PLU n'était pas précisé que l'on pouvait faire des habitations agricoles dans la zone agricole. Pour faire suite aux nombreuses procédures de modification et de révision du PLU, il s'avère aujourd'hui nécessaire de retravailler de manière globale et en profondeur le règlement et les annexes du PLU, tout en respectant l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et sans changer les orientations du PLU.

Ce travail de mise en cohérence et de précision, complété par l'ajout de nouvelles prescriptions, a pour objectifs principaux de :

- Garantir une meilleure sécurité juridique notamment dans le cadre de l'instruction des autorisations du droit des sols et dans un contexte d'augmentation des contentieux en urbanisme.
- Préciser les prescriptions relatives aux opérations de plusieurs logements pour éviter les abus de la part des aménageurs.
- Limiter le mitage en zone naturelle et agricole, notamment en règlementant plus précisément les annexes et les extensions.

Pour atteindre ces objectifs, je vous propose :

- De mettre à jour, modifier et créer des annexes au PLU.
- De réactualiser les emplacements réservés, notamment par la suppression et la création de nouveaux emplacements.

- De mettre en cohérence les dispositions réglementaires entre les zones et notamment les prescriptions relatives aux places de parking, aux réseaux, ou aux types de constructions.
 - De prendre en compte le Porté A Connaissance Incendie dans le règlement et les documents graphiques du PLU. Cela veut dire que théoriquement nous sommes obligés de tenir compte des dispositions réglementaires du Porté A Connaissance Incendie fait par le SDIS sauf que les pixels qui nous sont donnés sont trop grands. Le problème c'est qu'à des endroits il y a des risques d'incendie forts, modérés ou faibles en plus pour l'intégrer au PLU il faut que ça soit document opposant c'est-à-dire à la parcelle. Sauf que les pixels que nous avons sont trop grands et il faut faire un travail SIG graphique sauf que les discussions que nous avons avec la métropole ne sont pas fluides dans la mesure où ils nous disent que les bureaux d'études qui sont retenus pour travailler sur les documents d'urbanisme à la métropole n'ont pas comme mission de s'attacher à ce type de réflexion. Ça c'est un vrai souci. C'est pour cela que je dis on n'est pas couchés. Des fois il y a de quoi s'énerver mais là y a de quoi, nous sommes un peu démunis, on est obligé sauf si on se met à payer nous, la compétence est ailleurs si c'est à nous de payer ce genre de travail c'est quand même un peu problématique. Ce n'est pas encore demain.
 - De mettre à jour les emplacements des talwegs. On s'est aperçu sur le dernier PLU que nous n'avions pas les talwegs. On a un gros souci, on n'a pas sur les documents graphiques les talwegs actuels et c'est un problème parce que les talwegs posent des soucis au niveau de la constructibilité. On n'a pas le droit de construire sur un talweg... C'est encore un problème urgent. Un talweg c'est un creux où passe l'eau.
 - De réécrire, modifier et réactualiser l'article 11, notamment pour permettre une architecture plus adaptée aux contraintes actuelles en termes notamment de performance énergétique. Le PLU peut être un peu contraint sur certains essais par exemple Lançon a fait une maison ronde qui tourne ... On voulait laisser dans certaines zones quelques possibilités.
 - De modifier le zonage du secteur du Chemin des Tèses classé en zone 1AU pour correspondre à la réalité de terrain. On a beaucoup de pression foncière sur ce chemin des Tèses, on n'a pas d'égout, on a des problèmes de saturation du réseau à cet endroit-là, de voirie donc on voulait passer ça en 2 AU, parce qu'on a une pression énorme des constructeurs
 - De mettre à jour, modifier et préciser le règlement notamment pour : garantir une meilleure sécurité juridique, mieux régler les opérations de plusieurs logements, et limiter le mitage, en réglementant notamment l'emprise au sol, les largeurs de voirie, l'implantation des constructions. Vous m'avez vu souvent parler des parcelles qui sont de plus en plus petites pour la construction et tout ce qui est bon pour limiter cet aspect-là de l'urbanisme est intéressant. On pourrait parler aussi de l'évolution de la réglementation des piscines mais là après...
- Afin d'engager cette procédure de modification de droit commun, il convient de saisir le Conseil Métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Mme DELOUS : C'est bien joli tout ça, effectivement il faut mettre un peu à jour ce PLU parce que je vois des choses de part et d'autre qui me hérissent mais qu'en est-il lorsqu'il y a infraction justement du dressage de procès-verbal afin que la population se rende compte que c'est bien beau d'avoir des prescriptions au PLU mais si derrière quand ils font ce qu'ils veulent on ne fait rien, je pense notamment au commerce qui s'est ouvert à côté de l'école de la Pomme de Pin entre les deux rond-point donc permis avec commerce c'est un permis à 5 mois avec une AT, pas de panneaux, rien je ne sais, au vu et aux nez de tous. Qu'est-ce que l'on fait quand juste en face il y a une maison avec un crépi noir.

M. YERPEZ : Alors, tout à l'heure Mme DELOUS

Mme DELOUS : Qu'est ce qu'il est prévu aujourd'hui pour remédier aux contrevenants qui ne respectent pas les prescriptions de ce PLU ?

M. YERPEZ : Alors le crépi noir ou le crépi gris... puisque ce sont des couleurs à la mode, le problème c'est que vous m'avez entendu tout à l'heure dire mettre à jour, modifier et créer les annexes du PLU notamment réfléchir aux palettes de couleurs ... parce que effectivement nous n'avons aucun moyen actuellement de bloquer sauf si c'est dans les périmètres ABF quelqu'un qui veut faire un crépi rose.

Mme DELOUS : Je ne suis pas d'accord, on a récemment voté le recours à l'architecte conseil sur l'avis de l'architecte conseil on peut justifier justement par rapport à l'article 11 et au code de l'urbanisme que ça ne s'intègre pas dans le paysage environnant.

M. YERPEZ : On est d'accord, l'architecte conseil on n'a pas encore commencé à travailler avec lui. Ensuite l'architecte conseil du CAUE va aller dans notre sens pour effectivement conseiller.

Mme DELOUS : En amont de préférence, encore faut-il diffuser à la population !

M. YERPEZ : Si le pétitionnaire veut faire un crêpi gris, actuellement tout ce que nous pouvons faire c'est le conseiller.

Mme DELOUS : Ce n'est pas vraiment ma question, ma question c'est que si effectivement nous avons une piscine implantée à moins de 5 mètres qui ne respecte pas le PPArgile ??? Si on a des pétitionnaires qui ne respectent pas les prescriptions du PLU ou qui ne respectent pas le permis de construire qui leur a été accordé, qu'est ce qui se passe derrière puisque nous n'avons pas d'agent assermenté pour dresser les PV.

M. YERPEZ : Si, Estelle.

Mme DELOUS : Ah, c'est nouveau merci ça répond à ma question.

M. YERPEZ : Ca répond à votre question partiellement car encore faut-il que nous ne donnions pas la conformité et que l'on puisse dresser le procès-verbal et surtout que le procureur de la république suive car ils sont bien gentils tous mais...

Mme DELOUS : Il est réactif le nouveau.

M. le Maire : Je ne sais pas, il nous a même demandé de diminuer le nombre de procès-verbaux que nous lui envoyons si on lui demandait en même temps d'être plus efficace dans la zone agricole. Il nous a répondu ça, c'était le procureur de l'époque M. ROTE. Après les autres je ne sais pas leur position, en tous cas à l'époque nous ce que nous avons demandé : soyez sévères avec les constructions illégales en zone agricole donc c'est ce qui s'est fait après il ne s'est rien passé c'est-à-dire qu'une fois que nous avons gagné le procès, derrière l'Etat n'a pas fait son travail. Dans le même temps il nous avait dit du coup, envoyez-nous moins de procès-verbaux pour des clôtures, des murs des crépis ... on l'a fait un certain temps mais comme nous avons vu que dans la zone agricole ça servait à rien on est reparti...

Mme DELOUS : C'est de l'investissement c'est long à dresser un procès.

M. le Maire : Mme DELOUS des procès-verbaux il y en a, on en dresse régulièrement que l'on envoie au procureur après comme dit M. YERPEZ est ce qu'il suit ou pas ce n'est pas toujours le cas.

Mme DELOUS : C'est vrai que jusqu'alors c'était la police municipale qui était en charge de dresser les procès-verbaux.

M. le Maire : Avec l'urbanisme.

Mme DELOUS : Oui certes mais enfin bon on ne peut pas dire que ça soit leur priorité à eux parce que ce n'est pas leur dada donc clairement.

M. le Maire : Non non c'est une obligation qu'ils ont.

Mme DELOUS : Je comprends bien, non c'est comme les gendarmes c'est toujours pareil.

M. le Maire : Non, quand nous avons le constat soit par quelqu'un d'entre nous soit par l'urbanisme qu'il y a quelque chose d'irrégulier ou même qu'il y a des parpaings à un endroit où il n'y a pas de justification ou pas de permis de construire. Mme MANSUY les accompagne puisqu'elle est assermentée et on dresse le procès-verbal voilà.

Mme DELOUS : Mais qu'est ce qui est prévu pour le petit commerce

M. le Maire : Alors le petit commerce faut qu'on s'y penche plus sérieusement dessus car d'après lui il avait l'autorisation de faire un commerce au tout début quand il a commencé à construire il avait un commerce de pièces détachées et il estime que depuis il n'y a pas changement de destination de son commerce, il en a jamais fait une habitation donc

Mme DELOUS : On en parlera car je ne suis pas d'accord...

M. le Maire : Allez le voir ce monsieur, vous le connaissez ?

Mme DELOUS : Non je ne sais pas qui c'est.

M. le Maire : Je vous présenterai, non mais ça ne veut pas dire que par son caractère on va être plus tolérant, non on a commencé d'ailleurs, c'est pour cela que je le sais, à y travailler dessus. Et si c'était illégal ce qu'il a fait on le dira.

M. YERPEZ : On se désespère que quand même l'Etat de temps en temps, alors la justice laisse un peu le bec dans l'eau parce que finalement il peut arriver un truc fabuleux, la personne qui demande qui n'a pas le droit est le seul à ne pas pouvoir le faire alors que ses voisins qui ont fait ce qu'ils voulaient et comme ils ne risquent rien... C'est assez désespérant.

M. le Maire : Un sentiment d'injustice

M. YERPEZ : Un sentiment d'injustice

Mme DELOUS : Il y a un truc qui me : Création des nouveaux emplacements réservés ? Ce n'est pas une révision qui faut ?

M. YERPEZ : Non

Mme DELOUS : Dans la modification, on peut en enlever mais on ne peut pas en créer il me semble ?

M. YERPEZ : La question de passer une action en modification simplifiée ou en modification de droit commun a été une discussion assez fine avec la métropole. Au début tout pouvait être possible, en tout en cas une chose est certaine, là on leur demande de se pencher sur nos questions. Et donc l'idée c'est d'en mettre le plus possible au moins si on aborde le problème il y a eu en amont une saisine qui correspondait à l'élément et puis après on verra.

24 voix POUR - 4 ABSTENTIONS de Mmes KEVORKIAN - DELOUS - M. BERGANTON- Mme PERROT

15 - Règlement de fonctionnement 2019-2020 pour le multi accueil collectif « Les Péquelets »

Mme Silvia BARATA : La direction de la crèche nous a sollicités pour apporter des modifications au règlement de fonctionnement de la structure.

La première modification concerne une précision relative aux deux semaines d'adaptation qui doivent avoir lieu avant le démarrage du contrat et qui sont gratuites. Certaines familles ne participent pas à l'adaptation et revendiquent la gratuité des deux premières semaines au titre de l'adaptation. Il est donc nécessaire de préciser que l'adaptation gratuite s'entend avant le démarrage du contrat.

La deuxième modification consiste à l'intégration au règlement, du nouvel outil proposé par la CAF, le CDAP en remplacement de CAFPRO.

Une dernière modification complète l'article sur la sécurité en interdisant les écharpes, bretelles et attaches sucettes.

Mme KEVORKIAN : J'ai une question par rapport à ces deux semaines d'adaptation, la crèche ferme traditionnellement 4 semaines en été et ré-ouvre quinze jours avant la fin août. J'entends bien pourquoi vous avez marqué ça mais vous pénalisez systématiquement ceux qui partent en vacances au mois d'août.

M. le Maire : L'enfant n'est pas obligé de faire l'adaptation ou il peut la faire après et il paye

Mme KEVORKIAN : Non justement je parle de la gratuité, la période d'adaptation est obligatoire à la crèche.

Mme BERTET : Il peut faire la période d'adaptation toute l'année, avant de rentrer à la crèche même si c'est en novembre.

Mme KEVORKIAN : Ah c'est nouveau donc, avant c'était juste avant l'entrée en crèche

Mme BERTET : A condition que le contrat commence.

Mme KEVORKIAN : Par exemple quelqu'un qui va démarrer son contrat en septembre, ses parents prennent leurs vacances en août et ne sont pas là avant la rentrée scolaire.

Mme BERTET : On démarre le contrat au 15 septembre et du 1^{er} au 15 c'est l'adaptation, mais ils ne veulent pas car ils veulent le mettre à temps complet à l'entrée.

Mme KEVORKIAN : Mais la crèche peut démarrer le contrat au 15 septembre ?

Mme BERTET : Bien sûr. Sauf qu'ils veulent que les enfants soient pris à temps complet et que se soit gratuit. L'adaptation il faut les parents, il faut le temps.

M. le Maire : L'adaptation ce n'est pas un temps complet.

Mme KEVORKIAN : Je me souviens que lorsqu'on démarrait un contrat c'était le 1^{er} du mois ce n'était pas le 15.

Mme BERTET : On conseille à toutes les familles de faire l'adaptation au mois d'août quand il n'y a pas encore les enfants dans la crèche. C'est beaucoup mieux pour l'enfant ce n'est pas une question de pénaliser, je crois que quand on a un enfant on a envie de ce qui est le mieux pour lui donc l'année de sa première rentrée en crèche s'il faut sacrifier les 15 derniers jours d'août pour faire une intégration de qualité. Il faut être en congés pour faire l'intégration, on ne peut pas travailler car au début il est pris 1h, 2h c'est progressif.

Mme KEVORKIAN : Oui dans la mesure où il y a 15 jours ça veut dire que si on a que 15 jours de congés on les passe à l'intégration de son enfant c'est tout.

Mme BERTET : Oui

Mme KEVORKIAN: Sachant que les plus grands ne veulent pas rester là non plus.

Mme BERTET : Quand on est parent c'est ...

Mme KEVORKIAN : Non mais si la période d'adaptation peut se faire en juillet par exemple ?

Mme BERTET : Si le parent n'est pas disponible il n'y a pas d'adaptation possible puisque l'enfant sera là du matin au soir donc on ne considère pas que c'est une adaptation.

Mme DELOUS : On pensait que le contrat quoi qu'il arrive quand on inscrit l'enfant pour l'année il part au 1^{er} septembre, si on peut faire l'adaptation avant c'est bien

Mme BERTET : Franchement c'est ce qui est demandé aux familles de faire l'adaptation quand il y a très peu d'enfants à la crèche quand il y a justement que les enfants d'adaptation mais pour un enfant pour des raisons quelconques qu'on recevrait au 1^{er} mars, on va accepter une adaptation avant le démarrage du contrat c'est pour le bien de l'enfant.

24 voix POUR - 4 ABSTENTIONS de Mmes KEVORKIAN - DELOUS - M. BERGANTON- Mme PERROT

La séance est levée